

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2019
N°61/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE PREMIER JUILLET,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 21 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, N. LEGROS, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, M. SELVE, B. ZANNI

PROCURATIONS : J. CHAÏB à E. BARET, S. KOENIG à S. CHABANY, D. MANTONNIER à T. PROCACCI, D. SANCHEZ à M. SELVE

EXCUSE : A. VITINGER,

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Bernard ZANNI est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RESSOURCES HUMAINES - TEMPS PARTIELS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de demandes d'agents qui souhaitent poursuivre ou commencer leur activité à temps partiel sur autorisation. Il s'agit :

AGENT	TAUX DEMANDE	A PARTIR DE	DUREE
BIGOT Sandrine	83.84 %	01/09/2019	1 an
DUCROS Sylvie	83.84 %	Idem	1 an
GARCIA Muriel	94.19%	Idem	1 an
LEROY Françoise	98.93 %	Idem	1 an
REBILLARD Béatrice	80 %	01/07/2019	1 an
SOLA SERANO Laurie	80 %	1 ^{er} /11/2019	idem

Compte tenu des motifs personnels exprimés par les agents, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement des services, le Maire propose de donner un avis favorable.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE aux demandes des agents ci-dessous listés

AGENT	TAUX DEMANDE	A PARTIR DE	DUREE
BIGOT Sandrine	83.84 %	01/09/2019	1 an
DUCROS Sylvie	83.84 %	Idem	1 an

GARCIA Muriel	94.19%	Idem	1 an
LEROY Françoise	98.93 %	Idem	1 an
REBILLARD Béatrice	80 %	01/07/2019	1 an
SOLA SERANO Laurie	80 %	1 ^{er} /11/2019	idem

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 1^{er} juillet 2019

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

